Bonjour Evelyne

Jean est OK sur cette proposition.

Et toi ?

(si tu es OK j’en parle à Christophe)

Bises

Olivier

---------------------------------------------

Voici la Grille de rémunération pouvant servir de base à la rémunération de Christophe.

Il est entendu que le calcul se décompose comme suit :

-       Rémunération de sa participation à une « tache » = montant du success fee x « % de la commission nette globale » x taux de participation de Christophe

-       Avec taux de participation de Christophe pouvant aller de 1% à 100%

 Le cas où son taux de participation peut être de 100% : apport d’affaire

Sinon cela sera un % d’environ 10 à 50%

|  |  |
| --- | --- |
| Tache | % de la commission nette globale |
| -          Apport d’affaire (pur et simple ou non) | 15 |
| -          Analyse d’opportunité (évaluation de la probabilité de succès) | 10 |
| -          Marketing plan, Business plan et mémorandum | 35 |
| -          Recherche de fonds, road show, contrats  -          Recherche de l’acheteur ou du vendeur | 40 |